

Revenu d'insertion (RI), Lausanne

Situation à fin décembre 2012

L a u s a n n e

Données générales

	Effectif	Variation mensuelle	Variation annuelle
Dossiers avec prestation financière	4 974	-2,0%	+3,9%
Ouvertures de dossiers (1)	152	-20,0%	-12,6%
Fermetures de dossiers, août 2012 (2)	254	+36,6%	+17,1%
Ensemble des bénéficiaires (3)	7 641	-3,0%	-0,1%
Bénéficiaires, n. c. personnes à charge (4)	5 614	-2,3%	+2,8%
Bénéficiaires suivis par un ORP (5)	1 211	+0,7%	-7,8%
Mesures d'insertion sociale et professionnelle (6)	761	-11,4%	-0,7%

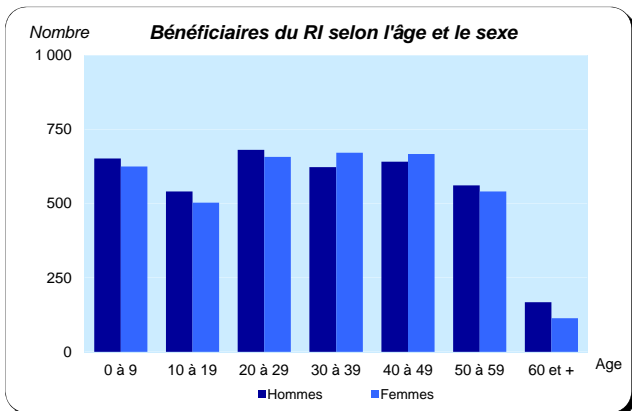
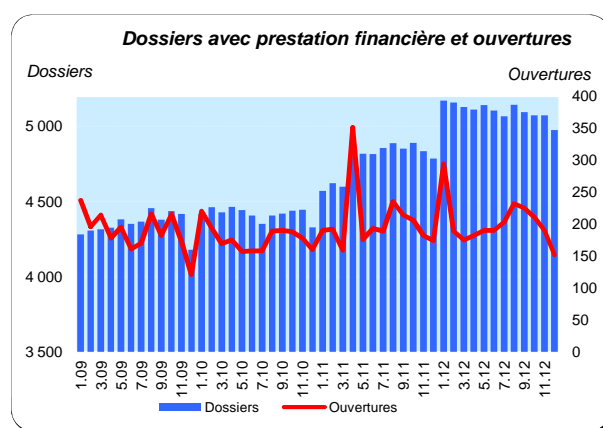
Dossiers avec prestation financière

Type de ressources

	Effectif	En %
Sans ressources	3 213	64,6%
Avec ressources (7)	1 761	35,4%
rentes et autres prestations sociales	1 046	21,0%
revenus d'activité	778	15,6%
pensions alimentaires	244	4,9%
autres ressources	111	2,2%
prestations LACI	71	1,4%
revenus liés à une mesure d'insertion	3	0,1%

Type de ménage

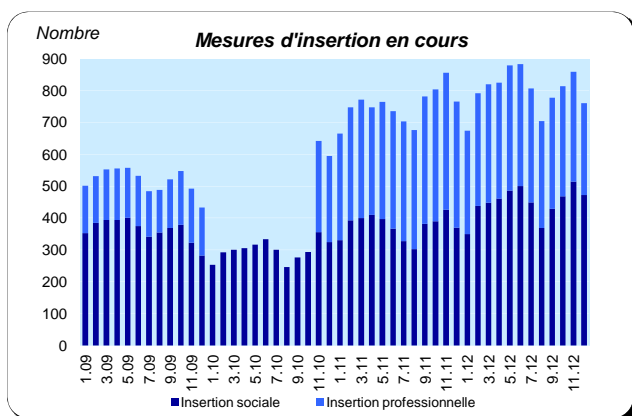
	Effectif	En %
Personne seule	3 511	70,6%
Famille monoparentale avec enfants mineurs	816	16,4%
Couple avec enfants mineurs	405	8,1%
Couple sans enfant	230	4,6%
Famille avec adultes à charge	12	0,2%



Ensemble des bénéficiaires

Type de personne

	Effectif	En %
Bénéficiaire principal-e	4 974	65,1%
Conjoint-e ou concubin-e de la personne principale	640	8,4%
Mineur-e-s à charge	2 014	26,4%
Majeur-e-s à charge	13	0,2%



Mesures d'insertion

Insertion professionnelle

	Effectif	En %
Insertion professionnelle	289	
Prestation de formation (8)	169	58,5%
Emploi d'insertion	97	33,6%
Allocation cantonale d'initiation au travail	21	7,3%
Stage professionnel	2	0,7%

Insertion sociale

	Effectif	En %
Insertion sociale	472	
Formation (9)	208	44,1%
Restauration du lien social	42	8,9%
Individualisées (10)	222	47,0%

(1) Dossier bénéficiant d'une prestation financière pour la première fois ou après au moins 6 mois sans versement de prestation financière.

(2) Dossier sans prestation financière depuis 6 mois. Le mois de fermeture correspond au dernier mois de prestation.

(3) Personne vivant dans un ménage avec prestation financière durant le mois.

(4) Seulement les bénéficiaires principaux avec prestation financière et leur conjoint/concubin.

(5) Bénéficiaires du RI inscrits auprès d'un Office régional de placement (ORP) à la fin du mois sous revue.

